



Communiqué de presse

Paris, le 16/06

## **Plateau Urbain évolue en Société Coopérative d'Intérêt Collectif de forme Société Anonyme**

Suite à son Assemblée Générale, qui s'est tenue le 3 juin 2022, la coopérative Plateau Urbain modifie ses statuts pour passer d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SARL en SCIC SA. Cette évolution statutaire est la première étape permettant une intégration des occupant.e.s des projets gérés par la Coopérative au sein de son sociétariat.

### **Une évolution statutaire pour permettre à la Coopérative d'ouvrir plus largement son sociétariat**

La Coopérative poursuit ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale en ouvrant son sociétariat et sa gouvernance. Elle conserve son statut de SCIC, mais fait évoluer la forme commerciale sur laquelle repose son chapeau coopératif. Il s'agit de renforcer les principes fondateurs de la Coopérative en permettant l'entrée au sociétariat et la prise de parts sociales par les occupant.e.s des projets qu'elle gère.

Le passage de Plateau Urbain d'une SCIC SARL en SCIC SA permet de lever la limite des entrées au sociétariat, auparavant fixée à 99 associé.e.s.

Cette évolution assurera une représentativité des occupant.e.s, nouvellement sociétaires, au sein de la gouvernance de la Coopérative et renforcera ainsi cet outil commun en faveur de la vi[ll]e en commun.

## Une nouvelle forme de gouvernance pour la Coopérative

Cette transformation implique un changement de gouvernance de la Coopérative Plateau Urbain. Celle-ci est de type collégiale et composée de trois organes :

**L'Assemblée Générale** est le cœur de la gouvernance coopérative. Constituée de l'ensemble des sociétaires, elle a notamment pour rôle d'approuver les comptes, de fixer ses orientations générales, de modifier ses statuts ou encore de créer de nouvelles catégories d'associé.e.s. La Coopérative est composée aujourd'hui de quatre catégories d'associé.e.s : les salarié.e.s, les bénéficiaires, les expert.e.s ainsi que les soutiens financiers.

Deux nouveaux organes de gouvernance ont été créés par l'évolution des statuts :

**Le Directoire** est composé de 3 membres salarié.e.s de Plateau Urbain , et nommé par le Conseil de Surveillance. C'est le comité exécutif légal de la Coopérative. Il gère les affaires quotidiennes et prend les décisions courantes.

**Le Conseil de surveillance** est composé de 12 membres, avec 3 membres issu.e.s de chaque collège. Ils et elles sont élu.e.s lors de l'Assemblée Générale. Véritable comité représentatif des sociétaires, il assure une mission de contrôle et de conseil pour la gestion de la Coopérative par le Directoire.

Pour une présentation plus détaillée des nouveaux organes de gouvernance et des membres : [cliquer ici](#).

---

## Plateau Urbain

Plateau Urbain est une coopérative d'urbanisme transitoire qui propose la mise à disposition d'espaces urbains vacants à destination d'acteurs culturels, associatifs et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Depuis 2013, elle a permis de redonner un usage à une quarantaine de sites, accueillant près de 1300 structures sur plus de 100 000 m<sup>2</sup> : Les Grands Voisins (Paris 14e), La Halle des Girondins (Lyon), Le Village Reille (Paris 14e), Coco Velten (Marseille)...

Contact presse : Anne Leroy : 06 50 86 52 24 - [anne.leroy@plateau-urbain.com](mailto:anne.leroy@plateau-urbain.com) - [www.plateau-urbain.com](http://www.plateau-urbain.com)